

22 - Côtes d'Armor : revaloriser l'accueil familial

vendredi 12 octobre 2018, par Etienne

Anne Kiesel, **Ouest-France**, 11 octobre 2018
et **Le Télégramme**, 10 octobre 2018

Nathalie accueille des personnes âgées ou handicapées



Nathalie Chenu [1] est accueillante familiale dans les Côtes-d'Armor (Bretagne). Son métier consiste à accueillir à son domicile des personnes âgées ou des adultes handicapés. Quand elle se raconte, elle est rayonnante.

« Il faut ce que ce soit une rencontre. Ça fonctionne ou pas, entre l'accueillant et l'accueilli. On le sent tout de suite. Il ne faut pas hésiter à dire non, dès la première rencontre, si ça ne marche pas. » Nathalie Chenu est accueillante familiale. Elle s'occupe de trois personnes, âgées ou handicapées, chez elle. C'est un métier méconnu, une alternative aux institutions et aux Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

En fin de vie

Elle en parle avec beaucoup de chaleur. « Je pense à un petit papy. Quand je l'ai rencontré, j'ai craqué ! J'ai dit à sa fille : Oui, votre papa, je le prends ! On savait qu'il était en fin de vie. Il est décédé à la maison, un mois et demi après. On était tous là, sa fille, son gendre et nous. C'est important d'être présent au moment du départ, quand la personne dont vous vous êtes occupé vous fait ce cadeau d'attendre que vous soyez auprès d'elle ! »

Accueillir chez soi

Nathalie Chenu vous parle de la mort comme d'un cadeau, en vous regardant au fond du cœur. Elle vous file illico la chair de poule avec sa manière de bousculer le bon sens commun, de transformer la tristesse en un cadeau, comme on remettrait une chaussette à l'endroit. « Je n'aurais jamais supporté, ajoute-t-elle, que mon beau-père ou ma grand-mère ne m'aient pas attendue ! »

« Je travaillais la nuit »

Comment en arrive-t-on à faire ce métier si particulier ? « Je travaillais en maison de retraite, répond-elle. Puis, je me suis retrouvée avec des proches à charge, dont je me suis occupée, à la maison. Je suis devenue veilleuse dans ma maison de retraite. J'y travaillais la nuit. Le jour, je m'occupais de mes proches, le tout avec deux enfants. Ça ne pouvait pas durer. »

Elle découvre ce statut d'accueillant familial, obtient l'agrément, en 1998. Depuis vingt ans, elle accueille une personne, puis deux, puis trois. « Je n'ai pas envie de repartir travailler en Ehpad. Quand on accueille chez soi, on est chez soi ! On a du temps pour les nôtres. »

Petite Annick, depuis 15 ans

Certes, la vie professionnelle et la vie personnelle sont complètement imbriquées. « J'ai d'abord fait de l'accueil temporaire. Puis, j'ai eu une petite grand-mère, qui est décédée chez nous au bout de deux ans. En ce moment, j'ai la petite Annick, depuis 15 ans. Elle est handicapée, elle est arrivée chez nous à l'âge de 50 ans. J'ai la grande Annick depuis 7 ans, elle a 70 ans. Et j'ai Christine, 66 ans, depuis 5 ans et demi. »

Cotiser pour la retraite

Nathalie Chenu adore son métier. Elle est présidente de l'association Vivre ensemble en Armor, qui rassemble les accueillants familiaux accueillant familial

accueillants familiaux Agréés pour prendre en charge à leur domicile des personnes âgées ou handicapées adultes n'appartenant pas à leur propre famille, les accueillants familiaux proposent une alternative aux placements en établissements spécialisés. des Côtes-d'Armor. « Nous expliquons à ceux qui envisagent ce métier qu'il faut avoir deux personnes accueillies pour pouvoir en vivre. En effet, nous sommes payés 2,5 heures de Smic par jour et par personne, et ce 30,5 jours par mois. »

Avec un seul accueilli, on ne dégage pas un salaire. « Et on ne cotise pas assez pour sa retraite ! », ajoute la présidente.



Une forme d'accueil à développer

« Il n'y aura pas d'ouvertures de places en établissement dans les Côtes-d'Armor », assure Sylvie Guignard, vice-présidente du conseil départemental et présidente de la commission en charge des personnes âgées et du handicap.

Pas de nouvelles places en Ehpad mais des besoins qui vont continuer à augmenter : « Notre population est vieillissante. Il faut trouver d'autres solutions. L'accueil au domicile d'un particulier agréé en est une. »

Actuellement, 119 familles sont titulaires de l'agrément dans le département. Elles accueillent 203 personnes. Soit des gens de plus de 60 ans, soit des adultes en situation de handicap.

Le département, qui délivre les agréments et effectue les contrôles, s'apprête à voter une revalorisation de la rémunération, qui se traduira par **800 € nets supplémentaires, par an et par personne accueillie. [2]**

Le Télégramme, 10 octobre 2018

Accueil familial Accueil familial Mode d'accueil alternatif au maintien à domicile et au placement en établissement spécialisé : les personnes handicapées ou âgées sont prises en charge au domicile de particuliers agréés et contrôlés par les conseils départementaux (ou par des établissements de santé mentale). . Construire la solidarité dans les Côtes-d'Armor

Sylvie Guignard et Marie-Madeleine Michel, vice-présidentes du Département chargées de la cohésion sociale, ont reçu mardi 9 octobre les accueillants familiaux Costarmoricains. Aujourd'hui, 120 foyers accueillent dans le département des personnes âgées ou des adultes en situation de handicap à leur domicile, comme Allan et Éric.



Ils sont tous les deux cousins. Pour Allan, accueillir et prendre en charge des personnes dépendantes était une évidence, puisque déjà avant lui, sa mère était « accueillante familiale ». « J'ai connu cela depuis que je suis tout petit, chez moi, alors lorsque le

moment est venu de choisir un futur professionnel, le fait de poursuivre ce chemin était une évidence », précise-t-il. Pour Éric, c'est un aléa de la vie qui l'a conduit sur ce chemin, après une période de chômage et « *le sentiment d'être inutile* ». C'est l'envie d'aider les autres qui lui a donné une utilité, un but, en apportant une aide à son prochain. Au départ un inconnu, qui devient véritablement « *un membre de la famille avec lequel on partage le quotidien* ».

« Avoir aussi du temps pour soi »

Mais c'est aussi le plaisir d'avoir du temps pour travailler, sans être pressé par la montre, « *Et d'avoir aussi du temps pour soi* », rappelle Éric.

Car des aménagements sont possibles pour les familles accueillantes, afin de préserver des temps de loisirs et une vie personnelle. Malgré leur travail si important pour la société, Allan et Éric regrettent cependant le manque de statut et de visibilité de leur fonction, alors que pourtant, celle-ci se professionnalise de plus en plus.

Une solution au problème de l'hébergement collectif

La rémunération des accueillants familiaux est assurée directement par le bénéficiaire (jusque trois personnes par famille d'accueil), ou leurs représentants légaux, avec une aide versée par le Département au titre de l'Allocation Pour l'Autonomie (APA) ou encore la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). C'est d'ailleurs le Département qui est en charge de fournir l'agrément aux familles, avec un contrôle et un apport en journées de formation.

Alors que les structures collectives souffrent du manque de place disponibles, comme les EPHAD, l'accueil familial apparaît comme une alternative et surtout, une véritable solution. « *C'est un choix de vie important que le Département accompagne* », conclut Marie-Madeleine Michel.

11 octobre 2018 : à écouter, [sur RCF, l'interview de Mme Sylvie Guignard](#), vice-présidente du conseil départemental des Côtes d'Armor, en charge de la cohésion sociale.

P.-S.

Lire également l'article de Mathilde LECLERC, Côtes d'Armor : Une journée dans une famille d'accueil (Le Télégramme, 4 avril 2013)

Notes

[1] Nathalie Chenu est présidente de l'association [Vivre ensemble en Armor](#) et membre de Famidac depuis 2008.

[2] La rémunération passera de 2,5 à 2,75 Smic/jour (+ 800€ nets par an et par personne accueillie), une indemnité de 100€/an sera accordée pour le suivi des formations.